



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0018

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0019

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 2 février 2022.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2022.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickael, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0020

N° de feuillet :

3. Compte de gestion du Trésorier - Exercice 2021

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Considérant le Compte de Gestion préparé par le Receveur Municipal permettant de :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue du compte.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0021

N° de feuillet :

Arrivée de Mme DAULL-ENTZ Sonia à 19h50.

4. Compte administratif 2021

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Après la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2021.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré au moyen d'une note synthétique et brève telle qu'annexée à la présente délibération, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, après avoir délibéré,

- DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		420 859,67		873 327,03		1 294 186,70
Opérations Exercice	3 200 066,12	3 259 088,46	5 778 907,47	6 498 495,31	8 978 973,59	9 757 583,77
Totaux	3 200 066,12	3 679 948,13	5 778 907,47	7 371 822,34	8 978 973,59	11 051 770,47
Résultats clôture		479 882,01		1 592 914,87		2 072 796,88
Restes à réaliser	518 928,31	95 518,42			518 928,31	95 518,42
Totaux cumulés	3 718 994,43	3 775 466,55	5 778 907,47	7 371 822,34	9 497 901,90	11 147 288,89
Résultats définitifs		56 472,12		1 592 914,87		1 649 386,99

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- APPROUVE le Compte Administratif 2021 et la note y relative.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le 28/03/2022

SLO

ID : 067-216704585-20220323-2022DEL_0021-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0022

N° de feuillet :

5. Affectation du résultat / Budget

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu du Compte Administratif 2021, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- Budget excédent de : 1 592 914,87 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) la somme de 1 592 914,87 €.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0023

N° de feuillet :

6. Contributions directes : fixation des taux

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 24 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	21,06 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	17,57 %

Cependant, du fait du climat plus qu'incertain lié :

- au recul de l'autonomie financière et fiscale des Collectivités Locales et des prochaines élections de 2022,
- à la perte totale de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2022 par la commune alors qu'elle s'élevait encore à 22 109 € en 2021,
- à l'évolution fortement à la hausse des prix de l'énergie (gaz, électricité, pétrole) liée notamment à la crise ukrainienne,

il est envisagé d'adopter une augmentation modérée des taux des taxes foncières bâties et non bâties de 3 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SE PRONONCE sur une augmentation de 3 % sur les taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties en 2022 et donc de les porter à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	21,69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	18,09 %

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier, M. Fritzinger + 1 proc de M. Bettinger, M. Schweyer)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. SPECHT Philippe".

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0024

N° de feuillet :

7. Budget Primitif 2022

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal au moyen d'une note synthétique et brève telle qu'annexée à la présente délibération, le Budget Primitif 2022 se résumant comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Dépenses de Fonctionnement 5 925 000,00 €
Recettes de Fonctionnement 5 925 000,00 €

Dépenses d'Investissement 3 915 000,00 €
Recettes d'Investissement 3 915 000,00 €

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 1 981 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget 2022 et la note y relative,
- ARRETE les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 1 981 000,00 €.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0025

N° de feuillet :

8. Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Monsieur Claude Lambert, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le PPI, outil de programmation des investissements envisagés pour les trois ans à venir, tient compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

En se basant sur les informations financières de la collectivité, il renseigne sur la faisabilité des investissements communaux.

C'est un document prospectif de référence, non seulement pour les élus mais aussi pour la population, qui doit être révisé chaque année en fonction des évolutions des investissements.

DEPENSES	2022	2023	2024	2025
Capital des emprunts	Voir Budget primitif 2022	230 000,00	220 000,00	210 000,00
Avance Remboursable - Intracting		170 000,00	160 000,00	143 450,00
Subventions d'équipements (associations et particuliers)		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Acquisitions foncières		350 000,00	250 000,00	250 000,00
Travaux de réseaux (voirie, électricité)		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Rénovation énergétique des bâtiments communaux et autres travaux de bâtiments		500 000,00	400 000,00	400 000,00
Coeur de ville		200 000,00	150 000,00	150 000,00
Prévention et sécurité (vidéo surveillance)				50 000,00
Ecole (informatique et mobilier)		15 000,00		
Culture		100 000,00		
Sport pour tous		100 000,00	100 000,00	
TOTAL		1 755 000,00	1 370 000,00	1 293 450,00

Le Conseil Municipal,

- ACTE le Plan Pluriannuel d'Investissement tel qu'il est présenté.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0026

N° de feuillet :

9. Exonération de la taxe d'aménagement sur les serres de jardin

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que parmi les ajustements de la taxe d'aménagement opérés par la loi de finances pour 2022 figure la création d'une exonération en faveur des serres de jardin.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

En effet, l'article 111 de la loi de finances pour 2022 étend l'exonération facultative de taxe d'aménagement prévue par l'article L 331-9, 8° du Code de l'urbanisme portant sur les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable aux serres de jardin d'une surface destinée à un usage non professionnel soumises à déclaration préalable.

Les serres soumises à déclaration préalable sont celles dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m², étant précisé que les serres qui ont une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 1,80 mètre sont dispensées de toute formalité.

Il signale que l'exonération sera donc applicable, en pratique, pour la première fois pour la taxe due à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- EXONERE totalement de taxe d'aménagement, les serres de jardin qui entrent dans le champ d'application de l'article L. 331-9 modifié du Code de l'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0027

N° de feuillet :

10. Clôture régie de recette de la police municipale

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune dispose d'une régie de recettes de l'Etat instituée par arrêté préfectoral du 15 avril 2009 pour percevoir le produit des amendes de la police de la circulation dressées en application de l'article L.130-4 du code de la route.

Depuis 1^{er} juillet 2017, la police municipale de la Commune est dotée du procès-verbal électronique (PVE) prévu par l'article A37-19 du code de procédure pénale.

Une enquête nationale menée en 2017 par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a mis en évidence que seules 42 % des régies sont actives et que l'inactivité des autres s'explique par le développement du procès-verbal électronique prévu par l'article A37-19 du code de procédure pénale.

Au regard du courrier de Mesdames la Préfète du Bas-Rhin et la Directrice Régionale des Finances Publiques de la région Grand Est en date du 3 janvier 2022 préconisant pour la Commune la clôture de la régie de recettes de l'Etat susmentionnée en raison du peu de recettes perçues en 2018, 2019 et 2020, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SOLLICITE la clôture la régie de recettes de l'Etat ci-évoquée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la clôture de cette régie.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0028

N° de feuillet :

11. Désignation d'un représentant au sein de l'Association Foncière Moder-Amont

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, est actuellement le seul représentant titulaire de la Commune au sein de l'Association Foncière Moder-Amont.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il convient dès lors de procéder à la désignation d'un suppléant à Monsieur Dany ZOTTNER en cas d'indisponibilité de ce dernier, au sein de l'Association Foncière Moder-Amont.

Il est envisagé que Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, soit désigné en tant que représentant suppléant de la Commune au sein de l'Association Foncière Moder-Amont.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, en tant que représentant suppléant de la Commune au sein de l'Association Foncière Moder-Amont.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0029

N° de feuillet :

12. Convention d'objectifs et de financement de la CAF "Etablissement d'accueil du jeune enfant les P'tits Loups"

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que les Caisses d'Allocations Familiales (C.A.F.) poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités : améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements, et mieux les accompagner, en particulier quand elles sont confrontées à des difficultés.

La Commune a signé avec la C.A.F. une convention en date du 28 novembre 2018 définissant les modalités de versement de la Prestation de Service Unique (P.S.U.) relative à l'accueil municipal régulier, occasionnel et d'urgence des enfants de moins de six ans pour chaque établissement d'accueil de jeunes enfants municipal.

Aujourd'hui, la C.A.F. du Bas-Rhin propose de renouveler pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025, la convention d'objectifs et de financement pour l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance.

Pour l'année 2021, le montant prévisionnel de la prestation de service versé par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin pour l'Etablissement d'accueil du jeune enfant Les P'tits Loups s'élève à 127 040 € auxquels s'ajoutent 7 992 € d'aides exceptionnelles d'accueil du jeune enfant PSU « Covid-19 ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionné selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0030

N° de feuillet :

13. Frais d'écologie 2021/2022

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickael EPPINGER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que les Communes ont obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la Commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la Commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2021-2022 par élève à :

- 1 718,08 € par élève de classe maternelle,
- 561,21 € par élève de classe élémentaire.

Sur la forme, ces aides financières représentent :

- Des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association situées sur le territoire de la Commune,
- Des dépenses obligatoires pour les collectivités dont les enfants sont scolarisés à l'école Marelle et à l'école de Moulin de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DETERMINE les forfaits communaux à hauteur 561,21 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 718,08 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2021/2022,
- ATTRIBUE les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse-sur-Moder, au titre de l'année scolaire 2021/2022,

	Maternelles	Elémentaires
Effectifs 2021/2022 total (hors ABCM)	152	268
Effectif élèves de Schweighouse ABCM	11	21
Coût des écoles publiques (hors subventions et amortissements)	Marelle : 261 148,16 €	Moulin : 150 404,28 €
Forfait communal	1 718,08 €/élève	561,21 €/élève
Subvention Collectif Bilingue	18 898,88 €	
Subvention ABCM Zweispreichkeit		11 785,41 €

- SOLLICITE auprès des collectivités et de l'Education Nationale, le paiement des dépenses obligatoires,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement des contributions et subventions, solliciter le paiement et à signer les conventions financières correspondantes.

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le 28/03/2022

SLO

ID : 067-216704585-20220323-2022DEL_0030-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0031

N° de feuillet :

14. Subvention énergies renouvelables

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention ravalement de façades :

Nom	Situastion du bien rénové	Montant de la subvention
IMBOURG Christian	2 rue des Fougères	203,00 €
JOTZ Nathalie	21 rue des Roseaux	236,25 €
KLIEBER Céline	11 Place des Romains	182,70 €
ACKER Pascal	14 rue du Maire Knecht	297,50 €
KAISER Michel	39 route de Wintershouse	147,00 €
MOHAUPT Eric	11 rue du Bocksberg	375,38 €
	TOTAL	1 441,83 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser les subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0032

N° de feuillet :

15. Subvention La Muse

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Muse a sollicité une subvention annuelle auprès de la Commune de Schweighouse pour l'année scolaire 2021/2022. A ce jour, 63 élèves de la Commune fréquentent l'association,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La participation de fonctionnement de 255 € par élève et par année correspond aux coûts réels de fonctionnement engendrés par l'école.

Au total, cela représente une subvention de 16 065 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 16 065 € pour 2022 à l'association La Muse,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-troisième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0033

N° de feuillet :

16. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - transport classe escalade

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice du site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au transport des élèves en bus à la classe d'escalade. Les séances ont eu lieu en janvier 2022 à Strasbourg.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total de la facture s'élève à 820 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70% du coût du transport soit un montant de 574 € et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement d'une subvention de 574 € au site scolaire Marelle-Moulin,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :